

<b>ORGANISATEUR</b>	GC Grischa OK-Präsident: Peter Kobler
<b>SOUS L'ÉGIDE DE LA</b>	Fédération suisse de vol libre, Seefeldstrasse 224, 8008 Zürich Tél. +41 44 387 46 80 - <a href="mailto:sport@shv-fsvl.ch">sport@shv-fsvl.ch</a> - <a href="http://www.shv-fsvl.ch">www.shv-fsvl.ch</a>
<b>Date</b>	<b>Du vendredi, 20 octobre au dimanche, 22 octobre 2023</b> <b>Inscription : Jeudi, 19 octobre 2023 19:00-21 :00</b>
<b>INFORMATIONS</b>	Championnat : <a href="https://www.swissleague.ch/hike-fly/competitions">https://www.swissleague.ch/hike-fly/competitions</a> Règlement : <a href="http://www.shv-fsvl.ch/leistungssport/reglemente-lizenzen/">www.shv-fsvl.ch/leistungssport/reglemente-lizenzen/</a>
<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	Tous les pilotes possédant une licence de vol valide ; quelle que soit leur nationalité. Le titre de champion suisse et les médailles seront attribués aux pilotes suisses et/ou à ceux qui possèdent un permis de séjour C valide (selon les règlements A et F)
<b>NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS</b>	Un maximum de 80 participants sera admis et 5 wildcards supplémentaires pourront être délivrés par l'organisateur. La date d'enregistrement est déterminante. Le nombre de participants peut être limité. Les critères d'admission sont les compétitions précédentes.
<b>CATÉGORIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Femmes (titre de champion suisse pour au moins cinq femmes pilotes)</li> <li>• Hommes</li> </ul>
<b>CLASSEMENT</b>	La FSVL est responsable de l'évaluation. Des classements actualisés quotidiennement seront établis pour les deux catégories mentionnées avec le nombre de participants correspondant.
<b>PRIX</b>	Prix mis à disposition par les sponsors. Médailles pour les trois premiers de chaque catégorie. Coupe itinérante pour la gagnante, le gagnant
<b>INSCRIPTION</b>	<b>Samedi, 30 septembre 2023</b> <a href="https://www.swissleague.ch/hike-fly/competitions">https://www.swissleague.ch/hike-fly/competitions</a>
<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b>	Les frais d'inscription s'élèvent à <b>CHF 195</b> . Après l'inscription, une facture sera envoyée par la FSVL et devra être payée dans les 10 jours. L'inscription n'est définitive qu'après réception de la finance d'inscription.  Après l'expiration du délai d'inscription, les frais d'inscription ne sont pas remboursés. L'organisateur et le promoteur décident des exceptions.  Des frais peuvent être exigés en cas de remboursement ou d'éventuel surcroît de travail administratif. La taxe s'élève à CHF 20.00.
<b>Inclus dans les frais d'inscription</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'entrée</li> <li>• Petit-déjeuner vendredi, samedi et dimanche</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dîner vendredi et samedi</li> <li>• Give-Away</li> </ul>
<b>ANNULATION DE LA COMPÉTITION</b>	En cas d'annulation de la compétition, 50 % des frais d'inscription seront remboursés.
<b>CARTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte nationale Swisstopo 1:100'000 (non fourni par l'organisateur)</li> <li>• carte des balises visibles sur la page d'accueil</li> </ul>
<b>ÉVALUATION</b>	<p>L'évaluation se fait via Zenit. Remarques importantes pour l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Familiarise-toi à l'avance avec l'app Zenit : des informations suivront explicitement.</li> <li>- Le pilote est responsable du téléchargement d'un fichier <b>IGC Backup</b> sur l'app ! si ce fichier n'est pas disponible - le cas échéant, pas d'évaluation et pas de possibilité de protestation.</li> <li>- Délai de protestation : est annoncé lors de la publication des classements (généralement dans les chats).</li> <li>- Le pilote est lui-même responsable de l'alimentation en électricité de son téléphone portable pendant les journées de compétition !</li> </ul>
<b>SÉCURITÉ</b>	En s'inscrivant, le pilote confirme qu'il participe à la compétition à ses propres risques et périls. <b>Cela signifie entre autres choses : Il / elle est responsable du décollage, du vol et de l'atterrissage. Il / elle évalue toujours lui-même tous les dangers et conditions pertinents du décollage à l'atterrissage, en particulier les conditions météorologiques.</b> L'organisateur, en collaboration avec la FSVL, évalue les dangers sur place et les communique lors du briefing.
<b>OBLIGATION D'ANNONCE</b>	Chaque participant doit annoncer son retour au bureau de course. Des infos détaillées seront données lors du briefing. Une annonce de retour par téléphone ne sera acceptée que si le pilote est dans l'incapacité de rejoindre le bureau de course dans le temps imparti. Tout participant qui n'aura pas annoncé son retour sera recherché avec tous les moyens possibles. <b>Les frais de recherche lui seront facturés.</b>
<b>INSCRIPTION SUR PLACE / CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT</b>	<b>Jeudi 19 octobre 2023, de 19h à 21 h (plus d'inscription possible le vendredi)</b> Lieu: Schulhaus Ausserfeld Grüşch (Turnhalle)
<b>RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION</b>	Le Championnat de Suisse de hike and fly est organisé selon le règlement sportif et le règlement de hike and fly FSVL valides, et dans le respect des ajouts de l'organisateur. Les règlements sont publiés sur <a href="#">SHV Sportreglement</a>
<b>RÈGLES DU DROIT AÉRIEN</b>	Les dispositions et règlements de droit public en vigueur font foi, notamment la loi sur l'aviation, l'ordonnance sur les atterrissages en campagne (OSAC) et l'ordonnance concernant les planeurs de pente.
<b>RÉSERVES DE MODIFICATION</b>	Les organisateurs se réservent le droit de modifier les présentes modalités d'organisation de la compétition. Toute modification sera communiquée au cours des briefings.

<p><b>CLAUSE DE NON - RESPONSABILITÉ</b></p>	<p>Par son inscription, le pilote accepte les règlements de la compétition (règlement sportif FSVL, annonce, règles de compétition, etc.) et s'engage à respecter les consignes de sécurité fixées pour l'événement. Le pilote confirme qu'il remplit les dispositions légales, qu'il participe à la compétition à ses propres risques et sous sa propre responsabilité, et qu'il ne fera valoir aucun droit envers les organisateurs. <b>Cela signifie entre autres choses : Il / elle est responsable du décollage, du vol et de l'atterrissage. Il / elle évalue toujours lui-même tous les dangers et conditions pertinents du décollage à l'atterrissage, en particulier les conditions météorologiques.</b></p>
<p><b>ANTIDOPAGE</b></p>	<p>Par son inscription, le pilote accepte les règles antidopage. Il accepte aussi la déclaration de soumission antidopage. Plus d'informations sur le site Web de la FSVL, rubrique Sport d'élite.</p>
<p><b>CONFIRMATION / ANNULATION</b></p>	<p>Pré-info lundi 16 octobre 2023 Décision au plus tard le mercredi 18 octobre 2023 à 20h00, par e-mail et sur le site <a href="https://www.swissleague.ch/hike-fly/news">https://www.swissleague.ch/hike-fly/news</a></p>
<p><b>INFORMATIONS</b></p>	<p><a href="https://www.swissleague.ch/hike-fly/competitions">https://www.swissleague.ch/hike-fly/competitions</a> <a href="http://www.shv-fsvl.ch">www.shv-fsvl.ch</a></p>
<p><b>HÉBERGEMENT</b></p>	<p>L'hébergement est à la charge des participants. Des emplacements pour les campeurs sont disponibles.</p>

Nous nous réjouissons de t'accueillir au Championnat Suisse de Hike and Fly.

**Gleitschirmclub Grischa**

&

**Fédération Suisse de Vol Libre FSVL**

Peter Kobler

Rahel Schreiber